



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT D'OCTOBRE 2019

Octobre 2019

ACBN	: Association des Chauffeurs des Bus du Nord-Ville
ASIE	: Atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat
B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD/FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Forces de Défense Nationale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RTNB	: Radio-Télévision Nationale du Burundi
SNR	: Service National de Renseignement
SOCABU	: Société d'Assurances du Burundi
T	: Tué

I. INTRODUCTION

Le présent rapport traite des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois d'octobre 2019. Il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours du mois concerné, certains ayant pu échapper à notre observation.

Notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été :

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD), tantôt contre des personnes qui ne sont pas membres de leur parti en vue de les contraindre à y adhérer, tantôt contre les membres du CNL où les attaques ont été très violentes, entraînant des morts et des blessés, tantôt contre les biens des membres du CNL (cultures) et enfin, contre les permanences de ce parti ;
- la chasse des personnes accusées de sorcellerie ;
- des attaques par des hommes armés non identifiés qui ont entraîné des morts et des blessés tantôt dans les ménages ou sur les voies publiques.
- des attaques des groupes armés dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Kayanza.

Sur le plan politique, nous avons noté :

- une intolérance politique caractérisée par des destructions méchantes et des attaques menées contre des membres du parti CNL.
- la reprise des marches et manifestations de contestation organisées par le parti au pouvoir.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales où les plus visés sont des membres du parti CNL. Les principaux auteurs sont surtout des Imbonerakure qui font le beau ou le mauvais temps partout dans le pays.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. Ici, nous tenterons de faire ressortir les catégories d'auteurs des forfaits. Les cas de personnes tuées sont dominés par des situations où des corps sans vie sont retrouvés dissimulés dans des lieux diversifiés. Quant aux personnes blessées, les présumés auteurs sont surtout les Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures sans être inquiétés.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce fléau.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont également retenu notre attention. Ici aussi, les principaux auteurs qui sont pointés du doigt par la population sont les Imbonerakure.

A l'occasion du présent rapport, nous nous pencherons ensuite sur la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposerons quelques pistes pour décanter cette situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, au jour le jour, dans notre pays et surtout à la veille des élections de 2020.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois d'octobre 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été principalement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, par des attaques des groupes armés et des individus armés non identifiés ainsi que par la chasse des personnes accusées de sorcellerie.

II.1.1. Des exactions commises par les Imbonerakure.

Des bavures sont quotidiennement commises, dans tous les coins du pays, par des Imbonerakure qui ne respectent plus rien. *Ainsi par exemple:*

1- Dans la nuit du 16 au 17 octobre 2019, aux environs de 21 heures, Moussa NGENDAKUMANA âgé de 52 ans, a été attaqué et très sérieusement blessé sur la colline Shari II communément appelée « Ruvumvu » en commune et province Bubanza, **par des personnes qui n'ont pas été identifiées**. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs seraient des Imbonerakure qui étaient munis de machettes.

2- D'autres cas se retrouvent dans les chapitres sur les arrestations et détentions arbitraires, dans la partie sur l'intolérance politique ainsi que dans les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants.

II.1.2. De la chasse des personnes accusées de sorcellerie.

Les personnes présumées sorcières sont dangereusement menacées par des attaques régulières qui, selon la population, sont organisées par les Imbonerakure. *Le cas ci – dessous est illustratif :*

1- En date du 7 octobre 2019, vers 21 heures, sur la sous-colline Butanda, colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, deux maisons proches appartenant aux prénommés Stanislas et Sylvie, membres du parti CNDD-FDD, ont été brûlées par des personnes non identifiées et leurs biens ont volé en éclats. Selon des sources sur place, ces victimes étaient accusées de sorcellerie par des Imbonerakure de cette colline. Selon les mêmes sources, en date du 10 octobre 2019, le matin, deux hommes de cette colline ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du poste de police à Buhiga pour des raisons d'enquête.

2- D'autres cas se retrouvent dans le chapitre sur l'atteinte du droit à la vie et à l'intégrité physique.

II.1.3. Des attaques par des hommes armés non identifiés.

Des hommes armés non identifiés circulent la nuit et commettent des forfaits (blessent et tuent des personnes) et s'en vont comme si de rien n'était. Les enquêtes ne sont pas menées pour identifier qui sont ces malfaiteurs afin de protéger la population. *Voici quelques cas :*

1- En date du 5 octobre 2019, vers 18 heures, au secteur et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Pascal alias Bushambara, membre de la milice Imbonerakure, briquetier, originaire de la 11^{ème} transversale, colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, a été attaqué et blessé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Pascal a été poignardé au niveau du bras lorsqu'il venait du travail. Ces malfaiteurs ont volé son vélo et tout ce qu'il possédait. La victime a été conduite au CDS sise à la 8^{ème} avenue en zone de Buringa.

2- Dans la nuit du 25 octobre 2019, le chef de zone Muyira de la commune Isale, Gédéon alias Bishop a failli être tué par des personnes armées non identifiées qui lui ont tiré dessus. Il a été blessé et conduit dans une structure sanitaire. Trois membres du CNL ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

3- D'autres cas se retrouvent dans le chapitre sur l'atteinte du droit à la vie et à l'intégrité physique.

II.1.4. Des attaques par des groupes armés.

Vers la fin du mois d'octobre 2019, les provinces de Cibitoke, Bubanza et Kayanza ont connus des attaques armées dirigées par des personnes armées qui, selon la police, sont venus de la RDC.

1- En date du 22 octobre 2019, des combats ont eu lieu sur la colline Dondi en commune Musigati de la province Bubanza et ont opposé des hommes armés en provenance de la RDC et les militaires de l'armée burundaise. En commune Murwi, les combats se sont déroulés le 25 octobre et le 26 octobre 2019, les combats ont eu lieu en commune Bukinanyana.

2- En date du 25 octobre 2019, des tirs nourris ont été entendus en commune et province Bubanza, au bord de la rivière Gitenge passant dans cette commune. Des sources sur place ont indiqué que les rebelles de RED-TABARA faisaient face aux FDN, PNB et aux Imbonerakure.

II.2. Du contexte politique.

Le domaine politique a été dominé par des actes montrant l'intolérance politique et par des marches manifestations organisées par le parti au pouvoir, le CNDD/FDD.

II.2.1. De l'intolérance politique.

Cette intolérance politique a été caractérisée par des actes barbares et insensés tels les destructions des permanences du parti CNL et des cultures des membres de ce parti. On ne saurait comprendre pourquoi des gens puissent s'attaquer à des cultures et infrastructures sous prétexte qu'elles appartiennent à des opposants politiques.

1- En date du 1^{er} octobre 2019, dans la nuit, sur la colline Kamira, zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi, des champs de cultures de haricots appartenant à Dieudonné MANIRATANGA, représentant zonal du parti CNL, situé dans la vallée séparant les collines Kamira et Muramba, ont été détruits par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Dieudonné est souvent menacé par des Imbonerakure de cette colline de lui faire du mal s'il ne quittait pas le parti CNL.

2- Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2019, en commune Tangara de la province Ngozi, une bananeraie d'un militant du parti d'opposition CNL a été totalement détruite par des personnes non identifiées. Selon des sources locales, cette destruction méchante aurait été commise par des Imbonerakure de la localité étant donné que ce sont eux qui font des rondes de nuit.

3- En date du 10 octobre 2019, au quartier Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, 5 Imbonerakure à savoir Jean Marie BARUBWENGE, les nommés MBARUSHIMANA, MADORI, et le prénommé Cyriaque, conduits par leur chef, Egide NKERAGUHIGA ont attaqué des membres du parti CNL dont Jean HATUNGIMANA, Cyprien NKUNZIMANA et Philbert JUMAPILI, qui partageaient un verre dans un cabaret du commissaire de la PJ Kirundo, Pierre Claver SEBUREGEYA, issu de l'ex-mouvement armé FNL. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont arrêté une musique en retirant une carte mémoire du poste de radio sous prétexte que c'est un cabaret des membres du parti CNL où se tiennent des réunions.

Lorsque le responsable du bar voulait les en empêcher, ils l'ont battu. Selon les mêmes sources, le bilan des bagarres a été de six personnes blessées. Parmi ces blessées, deux membres du parti CNL et deux Imbonerakure, MBARUSHIMANA et Jean Marie, ont été alités à l'hôpital Kirundo.

4- En date du 27 octobre 2019, Agathon RWASA, président du parti CNL, dans sa visite en commune Mugina de la province Cibitoke, a annoncé que sur 180 permanences du son parti déjà ouvertes, 30 ont déjà été détruites. Il a demandé aux autorités administratives de punir tous ceux qui commettent ces actes barbares.

5- En date du 27 octobre 2019, des membres du parti CNL ont été attaqués par un groupe de personnes dans la commune de Rugazi en province Bubanza. Le bilan fait état de 3 militants du CNL blessés dont un grièvement. L'incident a eu lieu sur les collines de Nyankaranke et Karambira dans la même commune. Des sources sur place ont soupçonné des Imbonerakure comme auteur de cet acte barbare.

II.2.2. De la marche manifestation.

En date du 5 octobre 2019, aux chefs-lieux des provinces du pays, des autorités provinciales en collaboration avec des organisations de la société civile proche du pouvoir ont organisé des marches manifestations contre la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Parmi les manifestants, il y avait des administratifs, des agents de la police et des membres du parti au pouvoir.

A titre exemplatif, dans certaines provinces comme Cankuzo, les manifestants composés majoritairement par des élèves venus pour des travaux de développement communautaire au stade de Cankuzo ont été contraints à participer aux marches manifestations et ont indiqué qu'ils étaient contre la prolongation de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, l'Union Européenne qui avait initié cette résolution et contre le Rwanda, accusé de se joindre aux colonisateurs.

En province Karuzi, seuls les membres du parti au pouvoir étaient présents à cette marche manifestation à laquelle participaient également les autorités provinciales dont le Gouverneur Aline MANIRABARUSHA ainsi que les administrateurs des 7 communes qui composent cette province. Toutes les activités ont été suspendues. Le but de ces manifestations était de nier la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi et montrer aux évêques catholiques que le Gouvernement est contre leur message apostolique du 22 septembre 2019. Dans son discours, le Gouverneur de cette province a demandé que ces évêques remettent leurs tenues d'évangélistes s'ils veulent entrer dans la politique et a appelé les membres de son parti de ne pas tenir en considération ledit message.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois d'octobre 2019, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé de croître d'un jour à l'autre. Nous n'avons pas identifié un seul cas de personne enlevée ou portée disparue mais cela ne signifie pas forcément qu'il n'y a pas eu des cas de ce genre.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs .

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement durant tout le mois d'octobre 2019. La plupart de ces personnes ont été arrêtées pour le simple fait d'appartenance au parti d'opposition CNL ou bien sous la fausse accusation de tenir des réunions illégales ; ce qui arrive souvent lorsque des membres de ce parti sont retrouvés ensemble en train de partager un verre de bière dans un bistrot comme les autres. Comme la population l'a indiqué, les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure. *Ci après des cas d'illustration :*

1- En date du 2 octobre 2019, Claver NDIKUMWENAYO, membre du parti CNL, originaire de la commune Nyabiraba, province Bujumbura Rural, résidant sur la sous-colline Foda, colline Maramvya, 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, a été arrêté par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi, accompagné par Léonard MINANI, responsable des Imbonerakure en province Bujumbura Rural et Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Bujumbura Rural est venu le récupérer et a dit qu'il le conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba de la même province. Selon les mêmes sources, les mobiles politiques sont à l'origine de cette arrestation.

2- En date du 3 octobre 2019, sur la colline Mugendo-Ndengo, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, Fabrice NINAHAZA, Nestor NKENGURUTSE, élèves à l'ECOFO de Ruko et les prénommés Olivier et Jean-Claude, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, les deux derniers ont été arrêtés au moment où ils buvaient de la bière de sorgho sur la colline Mugendo-Ndengo en zone Muramba, commune Mugamba alors que les deux autres venaient de l'école. Selon les mêmes sources, les quatre jeunes sont accusés de détention illégale d'armes alors qu'aucun objet suspect n'a été retrouvé sur eux ou à leurs domiciles.

3- En date du 4 octobre 2019, vers 20 heures, sur la colline Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge, 5 personnes membres du parti CNL d'Agathon RWASA dont 4 enseignants de l'ECOFO Karonda, ont été arrêtées par des policiers sur des dénonciations des Imbonerakure de cette localité puis embarquées à bord d'un véhicule de la police jusqu'au cachot du chef-lieu de la province Rumonge. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de tenir une réunion illégale.

4- En date du 9 octobre 2019, au marché de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Guillaume BUCUMI, représentant des jeunes du parti CNL de ladite zone, a été arrêté par des policiers, sans lui montrer les pièces ni lui dire le mobile de son arrestation. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police sis au chef-lieu de la province Rumonge.

5- En date du 9 octobre 2019, vers 8 heures du matin, au commissariat communal de la police de Nyabikere, province Karuzi, un homme prénommé Pascal, âgé de 32 ans, résidant sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, de la même commune et même province, a été arrêté et détenu au cachot communal de la police par le commissaire communal de police lors d'un témoignage dans une audience publique. Selon des sources sur place, Pascal était en train de témoigner dans une affaire opposant son voisin BIGIRIMANA à un Imbonerakure prénommé Gérard, de cette colline. Selon les mêmes sources, BIGIRIMANA avait été arrêté, en date du 7 octobre 2019, accusé d'avoir insulté Gérard d'être un tueur.

6- En date du 10 octobre 2019, aux environs de 2 heures du matin, sur la colline Nyagashanga, zone et commune Rusaka, province Mwaro, Serges MBANYI et Nicelatte NDAYISABA ont été arrêtés, à leur domicile, par des policiers du poste de police de Rwibaga en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, ces policiers étaient dirigés par le commissaire de police en commune Mugongo-Manga et l'OPJ de cette même commune. Les mêmes sources ont indiqué que les victimes sont les parents d'Yvette IRADUKUNDA, tabassée par Diomède NDABAHINYUYE, Administrateur de la commune Mugongo-Manga, dans la nuit du 22 septembre 2019, vers 22 heures.

Selon les mêmes sources, ces deux victimes ont été accusées d'avoir adressé une correspondance au Conseil communal de Mugongo-Manga demandant que cet administrateur soit poursuivi pour avoir battu leur fille et

de ternir l'image de cet administrateur communal. Ils ont été libérés dans l'après-midi du 11 octobre 2019 grâce à l'intervention de la CNIDH.

7- Dans l'avant-midi du 13 octobre 2019, au marché de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Gabriel NYANDWI, démobilisé et membre du parti CNL, a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot du chef-lieu de ladite zone. Selon des sources sur place, 3 autres militants du parti CNL qui étaient avec Gabriel NYANDWI ont pris le large. Selon les mêmes sources, le mobile de cette arrestation n'a pas été révélé à qui que ce soit.

8- En date du 15 octobre 2019, des agents de la police en collaboration avec des Imbonerakure ont arrêté Célestin NIYONGABO, représentant communal du parti d'opposition CNL dans la commune Buyengero, province Rumonge. Des sources locales ont indiqué qu'il a été accusé d'avoir préparé la tenue d'une réunion à laquelle participait le président de ce parti.

9- En date du 17 octobre 2019, des agents de la police ont arrêté Félix NDUWAYO, représentant communal du parti d'opposition CNL, au centre de la commune Rutovu, province Bururi. Des proches rapportent qu'il a été accusé par le représentant des Imbonerakure de tenir des réunions nocturnes. En outre, des sources de la localité disent qu'il serait victime de l'afflux massif de nouveaux membres à ce parti.

10- En date du 22 octobre 2019, quatre journalistes et leur chauffeur, tous du journal Iwacu, ont été arrêtés au chef-lieu de la commune Musigati en province Bubanza sur ordre de Jean Marie NTAMIKEVYO, Substitut du procureur de la République à Bubanza. Il s'agit d'Agnès NDIRUBUSA (service rédaction), Christine KAMIKAZI (service Web radio), Terence MPOZENZI (Photo/journaliste), Egide HARERIMANA (service anglais) et leur chauffeur Adolphe MASABARAKIZA. L'interpellation s'est déroulée alors qu'ils étaient entrain de récolter des témoignages auprès de la population ayant fui une zone de combats. L'équipe a été embarquée manu militari, vers 12h40, par des policiers sur des motos avant d'être déposé au commissariat de la police de Bubanza. Les journalistes auraient été interrogés à propos de leur présence dans ce secteur particulièrement sensible. Leurs téléphones et leur véhicule de reportage ont été confisqués. Après 4 jours au cachot, ils ont été transférés à la prison de Bubanza, le 26 octobre 2019 aux environs de 17h30 après avoir été auditionnés par le procureur de la République à Bubanza. Ils seraient accusés de complicité à l'ASIE. La décision de maintenir en détention ces journalistes est tombée, en date 31 octobre 2019, après 48 heures de la tenue de la chambre de conseil du Tribunal de Grande Instance de Bubanza réunie en date du 29 octobre 2019.

11- D'autres cas d'arrestations arbitraires ont été observés en commune Musigati, province Bubanza surtout au cours et après les attaques des rebelles de RED-TABARA dans cette commune depuis le 22 octobre 2019. Ils ont été arrêtés par des militaires et des « Imbonerakure », accusés de collaborer avec les rebelles du mouvement rebelle RED-TABARA. A titre illustratif : Désiré BAKUNDA, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police dans cette même commune.

12- En date du 27 octobre 2019, Audace BUKURU, responsable du parti CNL sur la colline Mbishi en commune Musigati, province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure. Il a été accusé d'avoir soutenu les attaques armées qui se sont déroulés dans cette commune depuis le 22 octobre 2019.

13- En date du 25 octobre 2019, sur la colline Gasenyi, Commune Nyarusange, province Gitega, 2 membres du parti CNL à savoir Salathier HABERIMANA, étudiant à l'Université lumière de Bujumbura et Léonidas MUNYENTORE, enseignant à l'ECOFO Hondo, dans la même commune, ont été arrêtés après une

fouille et perquisition opérée par la police dans les ménages des membres des CNL au terme de laquelle aucun objet suspect n'avait pourtant été saisi.

Bref, au moins 26 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois d'octobre 2019.

II.4. Du contexte social.

Sur le plan social, il y a toujours, dans la population, la peur liée à l'intolérance politique qui existe entre les membres du parti au pouvoir et ceux de l'opposition, surtout les membres du parti CNL. De plus, la population craint que la sécurité ne se dégrade énormément lors de la période électorale.

*****.*****

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées tout au long du mois d'octobre 2019, n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays ; ces cas ont été caractérisés surtout par des corps sans vie qui ont été retrouvés ici et là dans différentes localités du pays. Ces derniers cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés par qui que ce soit. Chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi ; cette attitude passive de l'autorité policière et judiciaire ne peut être favorable à l'arrêt des tueries et autres cas d'atteinte à l'intégrité physique des citoyens..

La chasse aux présumés sorciers a occasionné la mort de personnes mais, ici aussi, aucune enquête n'a été conduite pour étayer la véracité des faits reprochés. *Voici certains cas :*

1- En date du 1^{er} octobre 2019, sur la colline Gatanga, zone Munini, commune et province Bururi, Bosco NTAKARUTIMANA, âgé de 39 ans, originaire de la commune Nyabihanga, province Mwaro, a été tué par des personnes non identifiées armées de machettes. Selon des sources sur place, Bosco NTAKARUTIMANA avait passé la soirée dans un bistrot situé sur la colline Gatanga. La victime a été retrouvée dans un état critique par la population et conduit à l'hôpital de Bururi où elle a succombé à ses blessures. Une femme du nom d'Emilienne NIRAGIRA qui avait passé la soirée avec la victime, a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

2- En date du 1^{er} octobre 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Kugitwe, zone Nyagisozi, commune Busoni, province de Kirundo et plus précisément au bord du Lac Rweru. Selon une source locale, le chef de zone Nyagisozi a donné l'ordre d'enterrer la victime sans faire les enquêtes.

3- Dans la matinée du 2 octobre 2019, sur la rue Bugendana, au quartier VII, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Déo ARAKAZA, âgé de 32 ans, célibataire, arbitre de football et secrétaire de l'ACBN, a été retrouvé tout près de son domicile sis aux appartements de la SOCABU.

Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Les circonstances et les auteurs de cet assassinat étaient à identifier.

4- En date du 3 octobre 2019, vers 14 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au bord du lac Tanganyika, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, le corps a été enterré par des pêcheurs sous l'ordre du chef de zone Rukaramu, Léonidas NIBIGIRA et le prénommé Emmanuel, OPJ du poste de police de la zone Rukaramu.

5- En date du 4 octobre 2019, le corps sans vie de Jean Marie Vianney RUGERINYANGE, ex-Directeur Général et Conseiller au département culture au Ministère de la Culture et des Sports, a été retrouvé enterré dans la parcelle de son domicile, situé au quartier Kinanira IV, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en date du 30 septembre 2019, vers 10 heures, Jean Marie Vianney RUGERINYANGE avait accompagné ses trois visiteurs et n'était plus revenue chez elle. Selon les mêmes sources, en date du 4 octobre 2019, la police avec l'appui des agents de la Croix Rouge Burundi et sous la couverture médiatique de la RTNB a exhumé le corps de la victime en écartant des médias privés œuvrant au Burundi et le corps a été conduit à la morgue. Selon le porte-parole du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes, Pierre NKURIKIYE, cet homme a été tué par plusieurs personnes qui avaient bien préparé l'assassinat. Son travailleur domestique qui était en possession d'une carte SIM de la victime a été arrêté pour des raisons d'enquête.

6- En date du 5 octobre 2019, vers 19 heures, sur la colline Kavumu, zone Murima, commune et province Kayanza, un prénommé Janvier a été tué par le nommé GIRUKWISHAKA, vendeur de viande, à l'aide d'un couteau. La victime était accusée d'être venue réclamer une somme de 2.000 FBU qu'il lui devait. GIRUKWISHAKA a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Kayanza.

7- En date du 5 octobre 2019, sur la colline de Munyange, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie d'un jeune homme a été retrouvé non loin de son domicile. Selon une source locale, le dit jeune homme avait quitté son domicile, dans la nuit du 4 octobre 2019, après avoir répondu à un appel téléphonique. Selon la même source, le jeune homme était Imbonerakure et il devrait se rendre à une ronde nocturne. Il sera retrouvé mort le lendemain.

8- En date du 6 octobre 2019, matin, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans un boisement d'eucalyptus se trouvant sur la sous colline Bambo, colline et zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces cadavres étaient ligotés et attachés sur un grand eucalyptus. Selon les mêmes sources, ces hommes auraient été tués ailleurs et leurs corps auraient été emmenés et jetés à cet endroit. Ils ont été découverts en état de décomposition. Les mêmes sources ont indiqué que ce sont les passants, en provenance du chef-lieu de ladite zone, qui ont été alertés par une odeur nauséabonde. L'administrateur communal a expliqué qu'il a donné l'ordre d'enterrer les deux corps pour éviter qu'ils ne contaminent la population environnante. Il a également indiqué que les enquêtes avaient déjà commencé pour identifier les auteurs.

9- Dans la nuit du 7 octobre 2019, sur la sous colline Mukarati, colline Gahago, commune et province Bururi, Sophie BARIGENERA, âgée de 70 ans, a été tuée par des personnes non identifiées à son domicile. Selon des sources sur place, il a été tué à l'aide des gourdins et des pierres. Selon les mêmes sources, Goreth NIZIGIYIMANA, la belle fille de la victime, a été ligotée par Sadock NIYONSABA, chef de la sous colline, membre du parti CNDD-FDD pour l'empêcher d'intervenir. Selon les mêmes sources, cette vieille dame était accusée de sorcellerie et sa maison avait été brûlée par des inconnus au mois de septembre 2019. Sadock

NIYONSABA a directement fui mais 3 personnes dont le chef de la colline Gahago ont été arrêtées par le parquet de Bururi et détenues au cachot de la police à Bururi.

10- En date du 11 octobre 2019, vers 5 heures du matin, un corps sans vie de Patrice NSAGUYE, commissionnaire de vivres, a été retrouvé devant son domicile au quartier Gitaramuka, colline Musave, zone, commune et province Kayanza. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures au niveau de la tête. La veille soir, Patrice NSAGUYE était en compagnie d'une voisine prénommée Adidja dans un cabaret chez « maman Kévin ». Selon les mêmes sources, la victime avait quitté ce cabaret avec Adidja et le lendemain matin, Patrice NSAGUYE a été retrouvé mort. Adidja a été arrêtée par la police et détenue au cachot des femmes au commissariat provincial de police à Kayanza.

11- En date du 11 octobre 2019, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, un homme non identifié a été tué par Richard NIYONKURU, Claude NZISABIRA et le prénommé Abdallah, militaire au poste de Kajaga chez Magnus. Selon des sources sur place, la victime a été battue à mort après avoir été soupçonnée d'être voleur de poules. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont caché l'identité de la victime pour fausser les enquêtes. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et ont été incarcérés au cachot du poste de police de la zone Rukaramu. Ce cadavre a été conduit à la morgue de la Clinique Prince Louis RWAGASORE par Phocas BUREGEYA, chef de colline Kinyinya III. C'est l'administration communale de Mutimbuzi qui a payé les frais funéraires pour enterrer ce cadavre.

12- En date du 13 octobre 2019, en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Thaddée NKURUNZIZA a été tué. Selon une source locale, la victime aurait été tabassée à mort par les agents du SNR l'accusant de collaborer avec les groupes armés.

13- L'après midi du 17 octobre 2019, quatre corps sans vie ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi, en bas de la colline Nyamitanga de la commune Buganda en province de Cibitoke. D'après l'entourage, l'un des élus locaux a donné l'ordre d'enterrer les corps dans l'immédiat. Il avançait la raison qu'ils risquent de contaminer la population environnante.

14- En date du 22 octobre 2019, des affrontements ont éclaté entre un groupe armé et les militaires de l'armée burundaise sur la colline Muyange en commune Musigati, province Bubanza. Selon la police, 14 personnes ont été tuées fusillées dans les rangs des assaillants et 11 fusils ont été saisis. Ce groupe armé serait venu de la RDC, d'après la police.

15- Dans la matinée du 23 octobre 2019, Désiré HAKIZIMANA alias Binobine de colline Buramata en commune Gihanga et province Bubanza a été retrouvé mort sur la colline Kizina sur la transversale 5 en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, il est mort fusillé. La victime serait un représentant des Imbonerakura sur la colline Buramata.

16- En date du 24 octobre 2019, un corps sans vie d'une petite fille 3 ans du nom de Riziki IRAKOZE a été découvert dans une fosse, au centre de la commune et province Makamba. Des proches rapportent que la victime était portée disparue depuis 6 jours. Soulignons que la police n'a pas déterminé les circonstances de la mort de cet enfant.

17- En date du 24 octobre 2019, vers 18 heures 30 minutes, le corps de Jérémie SINDAYIGAYA, policier, a été retrouvé sans vie dans la vallée de Mpongora, au bord de la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Mpishi, commune Musigati, province de Bubanza. Selon des sources sur place, il aurait été tué fusillé après l'attaque des hommes armés.

18- Dans la nuit du 27 octobre 2019, sur la colline Susa, zone Murungurira, commune Ntega, province de Kirundo, une personne non identifiée a été tuée et deux autres blessées dans une attaque à la grenade visant la famille de BARUTWANAYO. Les criminels n'ont pas été identifiés. Selon une source locale, le conflit foncier serait lié à ce crime.

19- En date du 28 octobre 2019, à l'Ecole Fondamentale Kinama I, zone Kinama, commune urbaine de Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un élève âgé de 13 ans a succombé aux coups lui infligés par son enseignant. D'après une source sur place, la victime a été acheminée au centre de santé proche où elle a succombé. La directrice a été arrêtée et l'auteur de ce forfait a pris le large. La famille du défunt demande au ministère de l'éducation de prendre la chose en main.

20- Le soir du 30 octobre 2019, vers 19 heures, dans le quartier Musama II (dans un endroit communément appelé « kurabiri »), zone de Kanyosha, commune urbaine de Muha, Bujumbura Mairie, Evangeline



INAMAHORO alias maman Gift a été tuée à coup de balle par une personne armée non identifiée. D'après l'entourage, l'assassin l'a trouvée dans sa maison en train de laver son bébé de 2 mois et lui a tiré dessus plusieurs balles, puis il s'est enfui. Après ce meurtre, plusieurs personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

Le corps sans vie d'Evangeline INAMAHORO allongé dans sa maison.

Bref et sans être exhaustif, au moins 37 personnes ont été tuées et 34 autres blessées au cours du mois d'octobre 2019.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	14	11	0	0	0	5	1	0	1	1	16	17
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
Bujumbura Rurale	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	6	0	7	0
Gitega	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kayanza	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Kirundo	0	0	0	0	0	8	0	0	3	2	3	10
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	15	11	0	0	5	19	1	0	16	4	37	34

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois d'octobre 2019, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays. Au moins 8 cas ont été identifiés.

Les victimes, quant à elles, sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure au vu et au su de tout le monde et les agents du SNR surtout dans des cachots clandestins et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques:

1- Dans la nuit du 4 octobre 2019, sur la colline Gisuru, commune Giheta, province Gitega, un groupe de 5 Imbonerakure dirigés par les prénommés Edouard, Thaddée, Claude et Emery ont battu et blessé 4 membres du parti CNL dont Félix KEZIMANA et le prénommé Sother. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure accusaient les 4 membres du CNL de provoquer l'insécurité. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été hospitalisées au CDS Giheta du 4 au 6 octobre 2019. En date du 7 octobre 2019, lors d'une réunion de sécurité dirigée par le vice-président du conseil communal, Oswald et l'administrateur communal de Giheta, Alexis MANIRAKIZA, ces Imbonerakure ont été soutenus par ces 2 autorités administratives qui ont apprécié les prestations de ces jeunes du parti CNDD-FDD.

2- En date du 7 octobre 2019, au parking du centre de Kirundo, le nommé BUTERA, membre du parti MSD, conducteur de taxi-moto sur l'axe Bugabira-Kirundo, originaire de la commune Bugabira, a été tabassé par le nommé NKURUNZIZA, chef des Imbonerakure du centre Kirundo qui roulait également sur une moto. Selon des sources sur place, il a été accusé de vouloir le dépasser. Selon les mêmes sources, la victime est toujours menacée par des Imbonerakure de sa colline depuis février 2019, date de son retour du Rwanda où il s'était réfugié en 2015. Sa bouche a été blessée et son bras a failli être cassé. La victime n'a pas porté plainte à cause de la peur de subir des châtements de la part des Imbonerakure.

3- En date du 12 octobre 2019, sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Frédéric KAYOBERA, représentant adjoint du parti CNL en zone Gaheta de la même commune, a été tabassé par le prénommé Aimable, chef communal des Imbonerakure, accompagné du prénommé Ferdinand, chef de zone Gaheta. Selon des sources sur place, la victime a été grièvement blessée et ses deux doigts ont été cassés. Selon les mêmes sources, ses agresseurs l'accusaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD et de rejoindre le parti CNL et de faire partie des organes dirigeants dudit parti. Ils l'ont aussi menacée de le liquider s'il ne quittait pas le parti CNL. La victime est allée se faire soigner au CDS Gaheta.

4- En date du 13 octobre 2019, des membres de la milice Imbonerakure ont tabassé et blessé Chadrack NIYONKURU sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana. Des proches rapportent que la victime a pu identifier ses bourreaux. Il s'agit des miliciens Claude et Sadock qui lui reprochait d'avoir quitté le parti au pouvoir pour adhérer au parti d'opposition CNL.

5- Liévin NIZIGIYIMANA, âgé de 14 ans, fils de NIYUBAHWE Estella de la colline Ryerangabo, commune et province Bubanza a déclaré avoir été torturé par un certain Liévin, homme d'affaires très influent dans le parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Il était accusé d'avoir volé une somme d'un million de francs burundais. Ces actes de torture ont eu lieu dans une maison destinée à la torture, appartenant à un certain Dieudonné, lui aussi, très influent dans le parti au pouvoir. Le garçon a été battu à l'aide des fils électriques, les bras et les jambes ligotés. Les bras de la victime ont été paralysés par des coups de bâtons et il a dû abandonner l'école à la suite de ces coups.

V. DE LA SITUATION CARCERALE

La situation carcérale des 11 établissements pénitentiaires du Burundi et les 2 CMCL à la fin du mois d'Avril 2019 est présentée de manière générale sur le tableau ci-après :

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	307	85	9	203	10					3		3	3	307,00%
Bururi	250	255	156	3	80	16							5	2	102,00%
Gitega	400	1201	488	30	658	25							6	1	300,25%
Mpimba	800	4168	2246	145	1731	46						1	17	14	521,00%
Muramvya	100	826	360	17	418	30	1				1		4	5	826,00%
Muyinga	300	458	105	11	324	18							2		152,67%
Ngozi (F)	250	112		35		64	12	1							44,80%
Ngozi (H)	400	1539	659		880						1				384,75%
Rumonge	800	1056	270	12	753	21							5	2	132,00%
Rutana	350	432	155	7	251	19							2	2	123,43%
Ruyigi	300	708	251	24	406	27							6	5	236,00%
CMCL Ruyigi	72	52					3		49						72,22%
CMCL Rumonge	72	70					20		50						97,00%
Total	4.194	11.184	4.775	293	5.704	276	36	1	99	-	5	1	47	34	266,67%
			4.775+293=5.068		5.704+276=5.980		36+1=37		99+0=99				47+34=81		

La population pénitentiaire est de 11.184 détenus + 81 nourrissons = 11.265

Le nombre de prévenus est de 5.068 adultes + 37 mineurs = 5.105

Le nombre de condamnés est de 5.980 adultes + 99 mineurs = 6.079

. Au total, la population pénitentiaire est 11.184 personnes dans toutes les prisons du pays soit près de 3 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes, soit un taux d'occupation de 266.67%. Toutes les maisons carcérales du pays sont pleines à craquer à l'exception de la prison des femmes de Ngozi (112 détenus sur une capacité d'accueil de 250 personnes) et les 2 centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi de Rumonge et Ruyigi avec respectivement 52 et 70 mineurs sur une capacité d'accueil de 70 mineurs chacun.

Les taux d'occupation sont très inquiétants et les conditions de vie des détenus déplorables. Deux prisons se démarquent avec une population qui va au-delà de 5 fois leur capacité respective d'accueil. Il s'agit de Muramvya avec une population pénitentiaire de 826 personnes (826 %)sur une capacité d'accueil ne dépassant pas 100 personnes et de Mpimba (521%) avec une population de 4.168 personnes sur une capacité d'accueil de 800 personnes seulement.

L'analyse profonde montre que cette situation carcérale telle qu'elle est aujourd'hui s'avère être le résultat des arrestations et détentions illégales qui se commettent ici et là dans notre pays. Cette situation est aussi la conséquence du fait que les jugements rendus ne sont pas ou tardent à être exécutés. Dans ce cas, les personnes qui ont gagné leurs procès continuent à croupir dans les prisons avec les condamnés alors que les premières devraient libérer un espace vital pour les seconds ainsi que pour les prévenus. Nous notons aussi que pour les prévenus, du fait que pour la plupart, ce sont des dossiers sensibles donc à caractère politique, le traitement passe des années entières en attendant des fois l'injonction de l'Exécutif.

VI. CONCLUSION

Le présent rapport traduit clairement qu'au Burundi, les violations des droits humains se commettent du jour au lendemain : au moins 26 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 37 personnes ont été tuées et 34 autres blessées, au moins 8 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, sans oublier des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées et des personnes violées qui restent dans l'anonymat.

L'on ne saurait ne pas s'inquiéter du moment que depuis le début de l'année en cours jusqu'à ce jour, les situations décrites dans les sections précédentes se reproduisent et ne font que s'empirer. Inquiétude surtout parce que l'expérience nous a montré que plus nous entrons en période électorale, plus les droits humains sont bafoués. Pire encore, des enquêtes ne sont pas faites pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi alors que les procédures judiciaires devaient être enclenchées chaque fois qu'il y a atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine; ce qui contribuerait à décanter la situation.

La situation des droits humains est d'autant plus préoccupante que dans plusieurs localités du pays, les Imbonerakure se sont déjà substitués aux forces de l'ordre et de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne prenne aucune mesure pour protéger la population.

L'APRODH lance encore un cri d'alarme aux autorités du pays, chacune dans son domaine, de prendre dans les plus brefs délais des mesures appropriées pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes des droits humains.

Elle réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi. L'APRODH recommande une fois de plus que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui font preuve du respect de la dignité humaine.

Enfin, à la veille des élections de 2020 dont les préparatifs sont teintés de beaucoup de violences, les autorités à tous les niveaux de compétence, devraient prendre des mesures spécifiques pour apaiser les esprits de toute la population afin que ces élections se déroulent dans la sérénité et l'équité recherchées.

FIN *** FIN ***** FIN**